



Pôle dynamique commerciale
Services Commerces et Marchés
DP/A-2022-419

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE **DU MAIRE DE LIBOURNE** **Animations de fête de fin d'année 2022**

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et plus particulièrement les articles L2111-14, L2121-1, L2122-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie routière,

Vu l'arrêté municipal du 20 Juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville et les arrêtés l'ayant complété,

Vu l'arrêté du Maire en date du 26 mai 2020, donnant délégation de signature à Madame Marie-Sophie Bernadeau, adjointe déléguée au commerce, aux foires, marchés et au domaine public,

Vu l'organisation des animations des fêtes de fin d'année par la Ville, du 26 novembre au 31 décembre 2022,

Vu la demande de Monsieur Christophe MASSIAS, président de l'Association des Commerces et Services de Libourne (ACSL), sise 44 rue Victor Hugo, d'organiser des animations, en centre-ville, du 26 novembre au 31 décembre 2022,

Vu l'autorisation donnée par convention à Monsieur Eddy OUVRARD, Les 5 Arpents – 37 250 SORIGNY, d'installer une « Grande roue 1900 », Esplanade François Mitterrand, du 26 novembre au 31 décembre 2022,

Vu la demande de Madame Florence COUTURIER, présidente de l'association « Quartier rue Jules Ferry » d'organiser des animations en centre-ville, les 21 et 28 décembre 2022,

Vu la demande de Madame Edwige NOMDEDEU, présidente de l'association « Troubadours » sise 31 avenue du Général De Gaulle à Libourne, d'organiser une « parade enchantée de Noël », dimanche 27 2022, en centre-ville,

Vu la demande de Monsieur Pascal LAFON représentant l'association « La Ligue de Défense des Motards », d'organiser une collecte de jouets, place Abel Surchamp, samedi 17 décembre 2022,

Vu la demande de Monsieur GUERIN, Théâtre Guignol GUERIN, sis 8 rue Louis Mondaut 33150 CENON, d'organiser des représentations de « Guignol » au cœur du marché de Noël, mercredi 30 novembre, 7 et 14 décembre 2022,

Considérant qu'à cette occasion, il est nécessaire de prendre des mesures propres à assurer la sécurité des biens et des personnes et le respect de l'ordre public,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services,

ARRETE

Article 1.- La Ville de Libourne organise les animations de Noël 2022 suivantes :

- Maison du Père Noël, 15 place Abel Surchamp, du samedi 26 novembre au samedi 24 décembre 2022 :
 - Hors vacances scolaires :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 19h00,
 - Les mercredis, samedis et dimanches, de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h00.
 - Durant les vacances scolaires :
 - Du samedi 17 au vendredi 23 décembre, tous les jours de 10h00 à 12h30 puis de 14h30 à 19h00,
 - Samedi 24 décembre, de 10h00 à 12h30 puis de 14h30 à 17h00.

- « Grande Roue 1900 », Esplanade François Mitterrand du 26 novembre au 31 décembre 2022 :
 - Hors vacances scolaires :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h00 à 20h00,
 - Les mercredis, samedis et dimanches, de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 20h00.
 - Durant les vacances scolaires :
 - Du samedi 17 au samedi 31 décembre 2022, tous les jours de 10h00 à 12h30 puis de 15h00 à 20h00,
 - Samedi 24 décembre de 10h00 à 12h30 puis de 15h00 à 17h00,
 - Samedi 31 décembre de 10h00 à 12h30 puis de 15h00 à 17h00.

- Double carrousel, place Decazes du 26 novembre au 31 décembre 2022 :
 - hors vacances scolaires :
 - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h30 à 19h30,
 - Les mercredis, samedis et dimanches, de 10h00 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.
 - Durant les vacances scolaires :
 - Du samedi 17 au samedi 31 décembre 2022, tous les jours de 10h00 à 12h30 puis de 14h30 à 19h30,
 - Samedi 24 décembre de 10h00 à 12h30 puis de 14h30 à 17h00,
 - Samedi 31 décembre de 10h00 à 12h30 puis de 14h30 à 17h00.

- Déambulations de Noël musicales avec départs, pour les compagnies, aux dates et horaires suivants :
 - Samedi 26 novembre 2022 à 18h00 avec départ de l'Esplanade François Mitterrand puis rue Gambetta et arrivée sur la place Abel Surchamp :
 - Compagnie ELIXIR : Tornade.
 - Samedi 3 décembre 2022 à 18h00 avec départ de l'Esplanade François Mitterrand puis rue Gambetta et arrivée sur la place Abel Surchamp :
 - Compagnie ELIXIR : Supplément Chantilly.
 - Samedi 10 décembre 2022 à 17h30 avec le départ de l'Esplanade François Mitterrand puis rue Gambetta et arrivée sur la place Abel Surchamp :
 - Compagnie REMUE-MENAGE : Les Gnomikys.
 - Samedi 17 décembre 2022 à 17h30 avec départ de l'Esplanade François Mitterrand puis rue Gambetta et arrivée sur la place Abel Surchamp :
 - Compagnie OMNIBUS : station 1903.
 - Dimanche 18 décembre 2022 à 17h30 avec départ de l'Esplanade François Mitterrand puis rue Gambetta et arrivée sur la place Abel Surchamp :
 - Compagnie REMUE-MENAGE : Gueule d'Ours.

A ces occasions, l'itinéraire de cheminement au point de départ des déambulations sera le suivant :

- Place Abel Surchamp,
- Remontée en contre sens de la rue Thiers jusqu'à la rue Etienne Sabatié,
- Remontée de la rue Etienne Sabatié jusqu'à la place Decazes.

Cet itinéraire sera encadré par la police municipale qui sur injonction sera susceptible de neutraliser momentanément la circulation.

Article 2. L'association des Commerces et Services de Libourne (ACSL) représentée par Monsieur Christophe MASSIAS est autorisée à effectuer des animations de Noël, en centre-ville :

- Marché de Noël place Abel Surchamp du 26 novembre 2022 au 31 décembre 2022 :
 - Les lundis, mercredis et jeudis de 15h00 à 19h00,
 - Les mardis, et dimanches de 10h00 à 19h00,
 - Les vendredis et samedis de 10h00 à 20h00, excepté les samedis 24 et 31 décembre de 10h00 à 18h00.

- « Mapping » place Abel Surchamp.
 - Sur la façade de l'hôtel de ville, du samedi 10 au samedi 24 décembre 2022 à raison de 4 séances par jour à 18h30, 19h00, 19h30 et 20h00,
 - Le 24 décembre, à 18h30 et 19h00,
 - L'emplacement nécessaire à l'installation du matériel technique sera prévu place Abel Surchamp.

Article 3. Madame Florence COUTURIER, présidente de l'association « Quartier rue Jules Ferry » est autorisée, en partenariat avec l'association « ACSL », à effectuer des animations de Noël, en centre-ville :

- o Mercredis 21 et 28 décembre 2022 de 13h30 à 19h00, ateliers de maquillages et ballooneur.

Article 4. L'association « Troubadours », représentée par Madame Edwige NOMDEDEU est autorisée à effectuer une parade « La parade Enchantée de Noël » en partenariat avec l'association « ACSL », sur le parcours suivant :

- o Dimanche 27 novembre, dimanches 4 et 11 décembre, et mercredi 21 décembre 2022 de 17h15 à 18h15 :
 - o Place de Lattre de Tassigny,
 - o Rue Jules Ferry,
 - o Place Abel Surchamp,
 - o Rue Gambetta,
 - o Place Decazes,
 - o Allées Robert Boulin, portion comprise entre la rue des treilles et le rond-point situé en face de la rue Montesquieu,
 - o Rue Montesquieu,
 - o Place Abel Surchamp.

Article 5. Monsieur Pascal LAFON, représentant l'association « La Ligue de Défense des Motards », est autorisé à organiser une collecte de jouets « Balade des pères Noël Motard », place Abel Surchamp, samedi 17 décembre 2022, de 14h00 à 15h00.

Article 6. Monsieur GUERIN, Théâtre Guignol GUERIN, est autorisé à produire son spectacle « Guignol » au cœur du marché de Noël, mercredi 30 novembre, 7 et 14 décembre 2022, à 15h30 et 17h00 chaque jour.

Article 7. A cette occasion, le stationnement et la circulation des véhicules seront modifiés comme suit :

• **Le stationnement :**

- o **Sera autorisé pour la caravane d'habitation de Monsieur Joël Neuville, du 15 novembre à 8h00 au dimanche 15 janvier 2023 à 14h00.**
 - Sur le site de la caserne Lamarque.
- o **Sera autorisé pour le semi-remorque du Carrousel de Monsieur Joël Neuville, du 15 novembre à 8h00 au dimanche 15 janvier 2023 à 14h00.**
 - Sur le site de la caserne Lamarque, devant le bâtiment de l'Etat-major.
- o **Sera interdit au public et réservé pour le déchargement et le rechargement du matériel pour les artistes :**
 - **Samedi 26 novembre, samedis 3, 10 et 17 décembre 2022, de 9h00 à minuit :**
 - ❖ **Rue Jules Ferry** : sur 2 places de stationnement situées face au n° 60, côté Hôtel de Ville,
 - ❖ **Rue Jules Simon** : sur 2 places de stationnement situées dans la portion comprise entre les n°19 et n°26.
 - **Du samedi 17 décembre 2022 à 9h00 au lundi 19 décembre 2022 à midi :**
 - ❖ **Rue Jules Simon** : sur 2 places de stationnement situées dans la portion comprise entre les n°19 et n°26.
 - **Du dimanche 18 décembre 2022 à 14h00 au lundi 19 décembre 2022 à 14h30 :**
 - ❖ **Rue Jules Ferry** : sur 2 places de stationnement situées face au n° 60, côté Hôtel de Ville.
- o **Sera interdit au public et réservé pour le déchargement et le rechargement de la « Grande roue 1900 » :**
 - **Du lundi 21 novembre 2022 à 21h00 au vendredi 25 novembre 2022 à 18h00 :**
 - ❖ Place Decazes, sur 2 places situées contre le terre-plein côté rue Chanzy.
 - **Du lundi 2 janvier 2023 à 8h00 au jeudi 8 janvier 2023 à 18h00 :**
 - ❖ Place Decazes, sur 2 places situées contre le terre-plein côté rue Chanzy.

- **Sera interdit au public et réservé au passage du char de la « Parade de Noel » dont le départ s'effectuera à 17h15 :**
 - **Dimanche 27 novembre, dimanche 4, 11 et mercredi 21 décembre 2022 :**
 - ❖ **Place de Lattre de Tassigny, de 14h00 à 17h00 :** sur toutes les places de stationnement,
 - ❖ **Place Abel Surchamp, de 15h00 à 18h00 :**
 - Sur l'équivalent de 2 places situées devant la « Mie Câlina », face au n° 25,
 - Sur l'équivalent de 2 places situées face aux n° 10 et n°12, **devant la bijouterie » « Carine Girard » et le chocolatier « Yves Thuries »**,
- **Sera interdit au public et réservé pour les ateliers maquillage et ballooneur :**
 - **Du mercredi 21 décembre 2022 à 8h00 au jeudi 22 décembre 2022 à 10h00 et du mercredi 28 décembre 2022 à 8h00 au jeudi 29 décembre 2022 à 10h00 :**
 - ❖ **Rue Jules Ferry :** sur 2 places de stationnement situées face au n° 45.
- **Sera interdit au public et réservé au tirage au sort du jeu des commerçants de la rue Jules Ferry :**
 - **Mercredi 28 décembre 2022 de 8h00 à 14h00 :**
 - ❖ **Rue Jules Ferry :** sur 2 places de stationnement situées face au n° 49.
- **Sera interdit au public et réservé aux stationnement des « Pères Noël Motards » :**
 - **Place Abel Surchamp, sur toutes les places de stationnement situées dans la portion comprise entre la rue Fonneuve et la rue Jules Ferry, samedi 17 décembre 2022 de 9h00 à 15h00.**
- **Sera interdit au public et réservé à la projection du mapping :**
 - **Place Abel Surchamp, sur toutes les places de stationnement situées dans la portion comprise entre la rue Fonneuve et la rue Jules Ferry, du samedi 10 décembre au samedi 24 décembre 2022, chaque jour de 16h00 à 20h30.**
- **La circulation :**
 - **Sera interdite à l'occasion de la projection du mapping :**
 - **Place Abel Surchamp, dans la portion comprise entre la rue Fonneuve et la rue Jules Ferry, du samedi 10 décembre au samedi 24 décembre 2022, chaque jour de 18h00 à 20h30.**
 - **Pourra être momentanément ralentie ou interrompue :**
 - Sur injonction de la Police Municipale, pendant le passage de chaque déambulation sur les voies précitées en article 4: dimanche 27 novembre, dimanche 4, 11 et mercredi 21 décembre 2022, de 17h00 à 18h15.

Article 8. La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 9. Les véhicules en stationnement gênant seront verbalisés et mis en fourrière ou déplacés après intervention de la Brigade de Gendarmerie de Libourne ou de la Police municipale.

Article 10. La Direction générale des services, le service de la police Municipale, la Brigade Territoriale autonome de la Gendarmerie Nationale de Libourne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise à la Préfecture de la Gironde,
- publiée et affichée en Mairie le

Fait à Libourne, le

18 NOV. 2022

18 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation,
l'adjointe déléguée au commerce, aux foires et marchés et au domaine public



Madame Marie-Sophie BERNADEAU

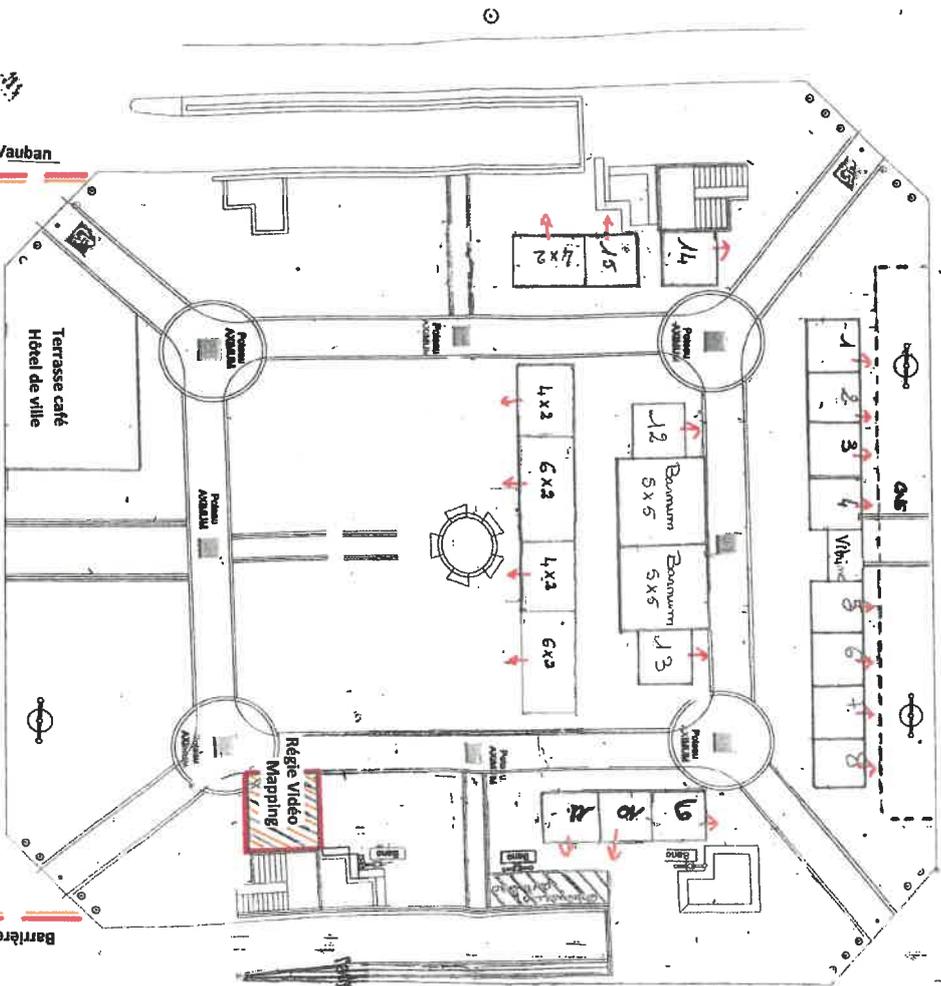
Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la mairie,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ANIMATIONS DE NOEL 2022 – Place Abel Surchamp

MARCHÉ de NOËL Implantation – du 26 novembre au 31 décembre – 21 Chalets -> Accès challet
MAPPING Façade Hôtel de ville – du 10 décembre au 24 décembre
GUIGNOL Guérin – Les mercredis 30 novembre, 7 et 14 décembre – Sous barrum 5X5m



MAPPING Sécurisation
 Fermeture de la rue côté Mairie tous les jours
 Du 10 au 24 décembre 2022 de 18h à 20h30
 4 SEANCES MAPPING par soir:
 18h30 – 19h – 19h30 – 20h
 Le 24 décembre 2 séances : 18h30 – 19h

MAIRIE

Vu pour être annexé à mon arrêté du
 Le Maire, 18 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation,
 Pour le Maire et par délégation au commerce, aux fêtes et marchés et au domaine public
 Madame Marie-Sophie BERNADEAU



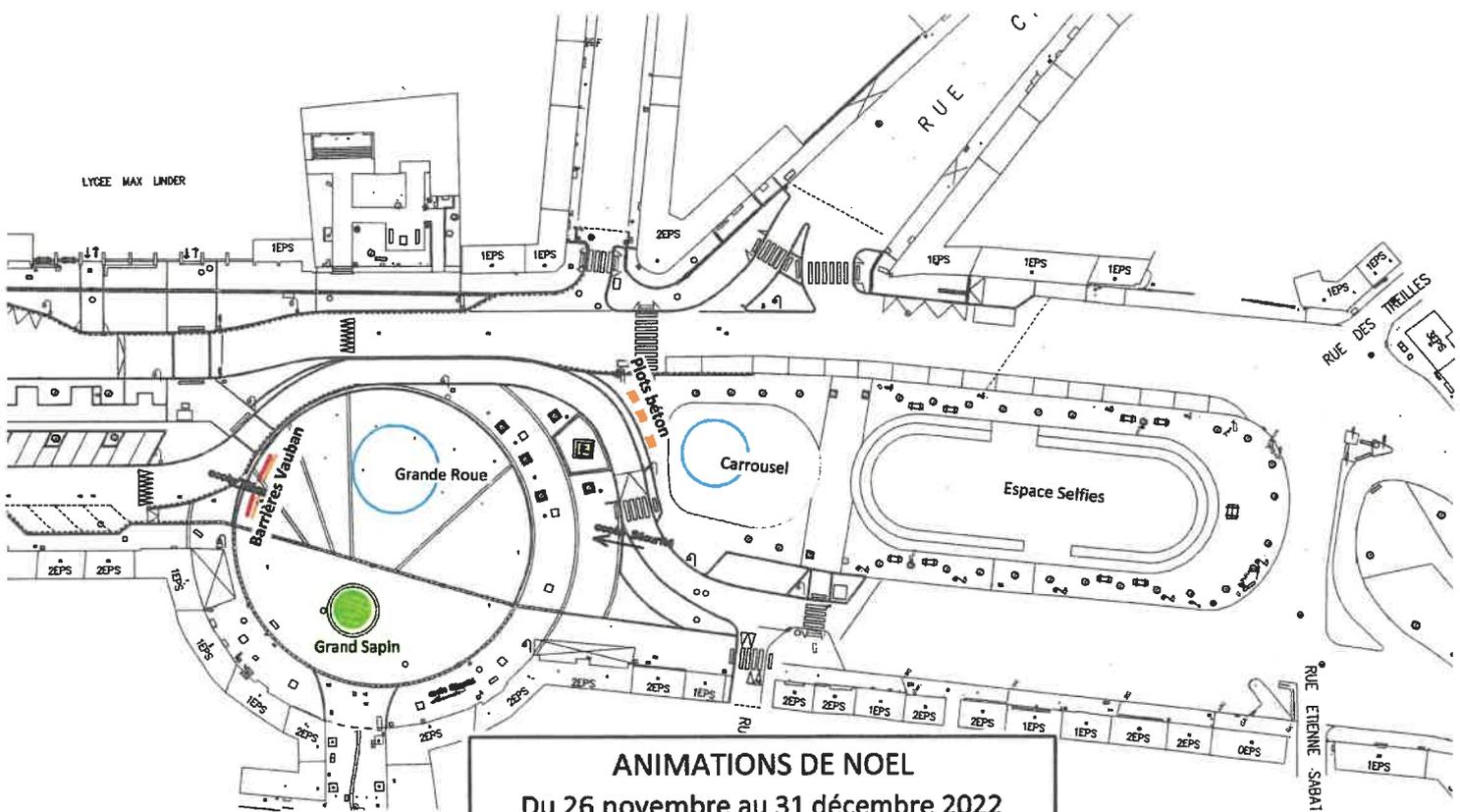
Vu pour être annexé à mon arrêté du
Le Maire,

18 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation,
l'adjointe déléguée au commerce, aux foires et marchés et au domaine public

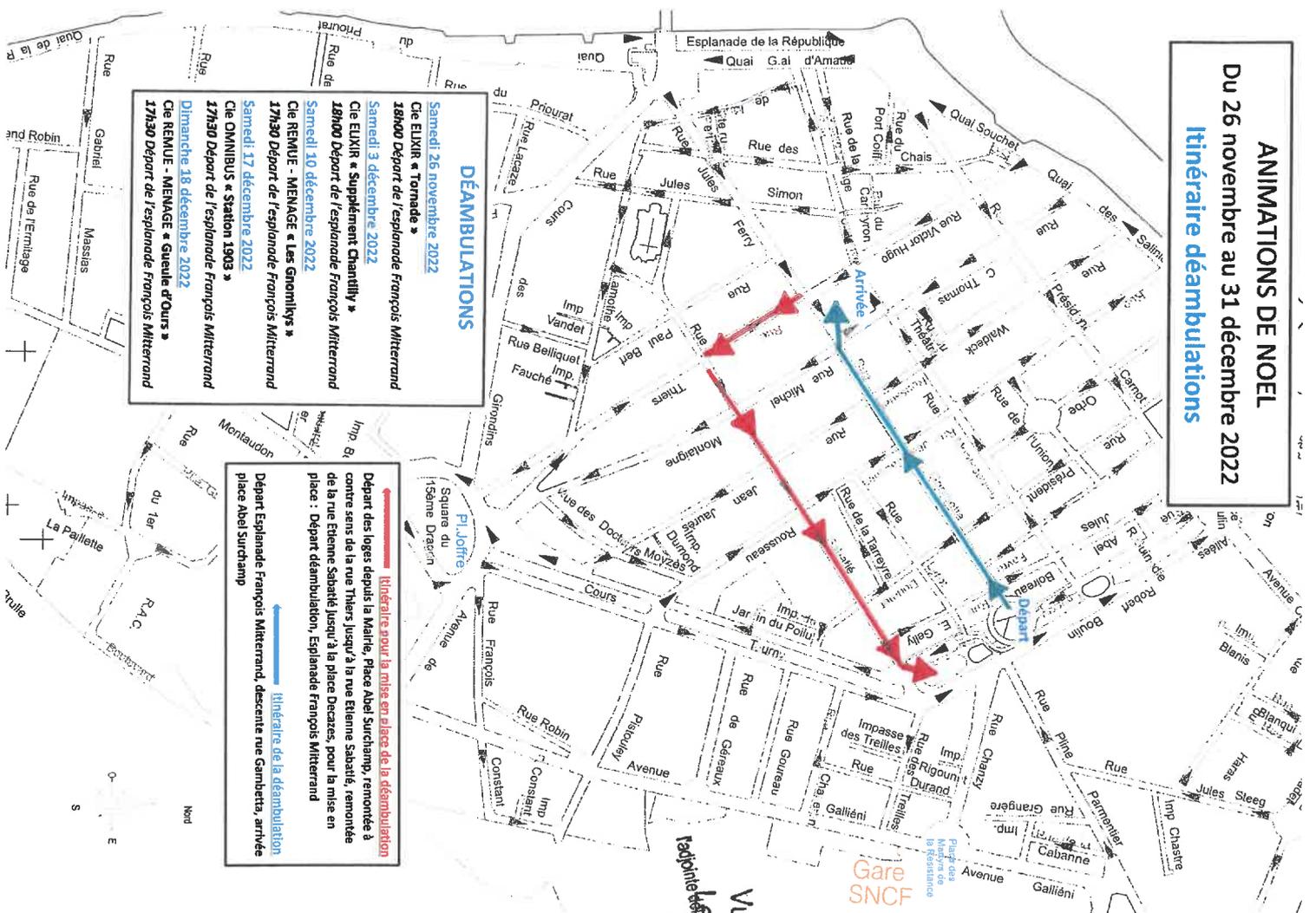


Madame Marie-Sophie BERNADEAU



ANIMATIONS DE NOEL
Du 26 novembre au 31 décembre 2022
Implantation Grande Roue et Carrousel

ANIMATIONS DE NOEL
Du 26 novembre au 31 décembre 2022
Itinéraire déambulations



DÉAMBLATIONS

Samedi 26 novembre 2022
 Cie ELIXIR « Tornade »
 18h00 Départ de l'esplanade François Mitterrand

Samedi 3 décembre 2022
 Cie ELIXIR « Supplément Chantilly »
 18h00 Départ de l'esplanade François Mitterrand

Samedi 10 décembre 2022
 Cie REMUE - MENAGE « Les Gnomiklys »
 17h30 Départ de l'esplanade François Mitterrand

Samedi 17 décembre 2022
 Cie OMNIBUS « Station 1903 »
 17h30 Départ de l'esplanade François Mitterrand

Dimanche 18 décembre 2022
 Cie REMUE - MENAGE « Guéule d'Ours »
 17h30 Départ de l'esplanade François Mitterrand

Itinéraire pour la mise en place de la déambulation
 Départ des loges depuis la Mairie, Place Abel Surchamp, remontée à contre sens de la rue Thiers jusqu'à la rue Etienne Sabatié, remontée de la rue Etienne Sabatié jusqu'à la place Decazes, pour la mise en place : Départ déambulation, Esplanade François Mitterrand

Itinéraire de la déambulation
 Départ Esplanade François Mitterrand, descente rue Gambetta, arrivée place Abel Surchamp

Madame Marie-Sophie BERMADEAU

Mairie de Bourgnon

Vu pour être exécuté et pour servir de preuve, aux fins du 1^{er} paragraphe de l'article 1317 du Code de Commerce, le 26 novembre 2022.

